



SM/MM

Eybens, le 18 février 2009,

Bon pour diffusion

Le Maire, Conseiller Général,

Marc Baietto

Compte-rendu de la réunion plénière du 4 février 2009

Présents :

Mesdames : E. Bertrand, H. Cipra, A-M. Guazzone, M. Janon, M. Josien, M. Ravassard, A. Peronnard-Perrot, M.Messaoudene, S. Merlin.

Messieurs : J-M. Assorin, JL Baldos, G. Bar, M. David, A. Desforges, G. Fourny, J. Guillet, T. Jacques, J. Julien, R. Le Gall, A. Levy, J-P. Marin, M. Ortel, M. Pissard, N. Richard.

Excusés :

Mesdames : M. Coquet, L. Robin

Messieurs : M. Tanche, M. Derras

Ordre du jour

- approbation du compte-rendu de la réunion du 6 janvier 2009,
- dossier sur le PLU : audition de Nicole Tartamella sur la démographie,
- nouvelle sollicitation pour les groupes de travail,
- présentation de la charte relative à l'installation des antennes-relais de téléphonie mobile,
- questions diverses.

La séance est ouverte à 20 heures 20.

Monsieur Tanche, hospitalisé, s'est excusé de ne pouvoir assister à cette réunion. Son état de santé s'améliore, il devrait reprendre ses fonctions dès la prochaine séance de bureau, fin février.

1/ Compte rendu de la réunion du 6 janvier 2009 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Dossier sur le PLU : audition de Madame Nicole Tartamella de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)

La commune d'Eybens comptait 9300 habitants en 2006 (chiffre au dernier recensement de la population et qui sera désormais réactualisé chaque année). Elle fait partie de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole dont la ville centre, Grenoble, compte le plus d'habitants (156 000 hab.). Il s'agit d'une agglomération assez diversifiée puisqu'elle comprend deux communes de plus de 35 000 habitants (Echirolles et Saint Martin d'Hères), mais aussi beaucoup de communes de moins de 10 000 habitants. Eybens se situe, en terme de population, à la 10^{ème} position.

L'évolution de la commune s'inscrit dans le contexte plus large des grandes tendances nationales et régionales.

La France connaît un développement plus rapide de la population (0,7 % par an de 1999 à 2006 contre 0,4% de 90 à 99), développement caractérisé par un solde migratoire plus faible, et une croissance naturelle plus importante que dans les autres pays européens (80% de la croissance totale contre 20% pour la moyenne européenne).

La région Rhône-Alpes et plus précisément le département de l'Isère sont très attractifs, avec un taux de croissance de 0,9% par an pour la région et de 1% par an pour l'Isère. Ils font partie des taux de croissance les plus élevés de France.

Cependant, la région Rhône-Alpes a récemment reculé en passant de la 4^{ème} à la 7^{ème} position derrière les régions du littoral qui voient leur taux de croissance fortement augmenter.

La Région grenobloise est moins dynamique que l'ensemble de l'Isère, le Nord Isère tirant la croissance démographique du département vers le haut. En effet, on constate la poursuite de la périurbanisation de plus en plus loin de l'agglomération. Ce phénomène n'est pas propre à la Région grenobloise mais correspond à une tendance générale.

La population de l'agglomération augmente de seulement 0,3% par an (soit 1150 habitants de plus par an), alors que la Bièvre connaît une croissance plus forte (1,9% par an), supérieure à celle du Grésivaudan, même si elle reste forte (1,4% par an). Enfin, le Voironnais et le Sud connaissent un fléchissement de leur croissance.

Au niveau de l'agglomération, la ville centre est de nouveau en croissance. Toutefois, elle reste modérée. On assiste parallèlement à un ralentissement de la croissance des villes de banlieue comme Eybens qui compte une croissance négative à moins de 2%.

Il faut noter que l'agglomération, dans son ensemble, compte un solde fortement déficitaire, puisque 1 700 personnes quittent l'agglomération chaque année.

Les enquêtes menées par l'AURG auprès des ménages font ressortir que les critères « qualité de vie », « recherche de tranquillité », « coût du logement », sont mis en avant par les ménages. Ils ont moins envie d'habiter en ville souvent décrite comme trop polluée, trop dense, avec un parc existant de logements de qualité moyenne...

Les ménages décrivent tout à fait leur stratégie de localisation, leur hésitation entre la location, l'acquisition d'un bien dans l'agglomération qui ne correspond pas à leur budget. Un T3 sur Saint Egrève est souvent l'équivalent en terme de budget, d'un grand appartement à la Villeneuve ou d'une maison à rénover dans la Bièvre. Et finalement, cette dernière sera retenue.

Comme toute l'agglomération, Eybens a connu une forte croissance dans les années 60 avec un développement économique important, puis, récemment une stabilisation. Les constructions ont

ralenti entre 2000 et 2006, les grandes ZAC étant désormais achevées. On constate ainsi que les arrivées ne compensent pas les départs, avec un solde migratoire négatif de -120 personnes par an. Cette tendance se constate pour les communes très proches du centre de l'agglomération.

Eybens est davantage composée de familles que d'autres communes de l'agglomération avec une majorité de personnes situées dans la catégorie des 40 à 59 ans.

En matière de catégories socioprofessionnelles, là aussi Eybens sort de la tendance générale des villes de l'agglomération avec une plus grande proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures induisant ainsi des revenus plus élevés que l'ensemble de l'agglomération. En effet, à Eybens, le revenu médian se situe aux alentours de 19 000 € par unité de consommation, alors qu'à l'échelle de l'agglomération il est de 17 500 € et 17 200 € au niveau départemental.

En matière d'offres d'emplois, la situation eybinoise est plutôt privilégiée avec un ratio emplois actifs de 1,57 en 1999, nettement supérieur à celui de l'agglomération (1,08).

Les caractéristiques de la population sont bien sûr liées aux caractéristiques du parc de logements. Le parc eybinois est donc bien adapté aux familles : on y retrouve beaucoup de grands logements. On constate également un nombre important de propriétaires. Ces deux critères étant très fortement corrélés. A l'inverse, l'offre destinée aux petits ménages est plus restreinte. Par ailleurs, comparativement aux autres communes, on retrouve une plus forte proportion de logements individuels, plus rares sur l'agglomération.

L'offre sociale est de 660 logements, c'est-à-dire 17% du parc. Ainsi, contenu des obligations de la loi de Solidarité et de Rénovation Urbaine (SRU), obligeant les communes à disposer de 20% de logements sociaux, Eybens, comme 13 autres communes de l'agglomération, paie une indemnité. Cette faiblesse de logements sociaux, rend ainsi difficile l'accès au parc eybinois pour des ménages à moyens limités.

Face à tout cela, quelles sont les perspectives pour les Plans Locaux d'Urbanisme ? Quelles sont les perspectives pour l'avenir ? Même si on assiste à un ralentissement de la progression de la population, les besoins de logements restent importants. En effet la taille des familles change. On assiste à un processus de vieillissement et de décohabitation la population générant de plus en plus de petits ménages et créant de fait une demande croissante de logements.

Quel sera l'attractivité de l'agglomération et de la Région grenobloise ? Comment évoluera les échanges migratoires ? Il s'agit là d'incertitudes principales.

Les orientations données au SCOT, en cours de discussion, vont dans le sens de la réduction de la périurbanisation, consommatrice d'espaces et d'énergies. L'objectif est de maintenir la population dans l'agglomération et de rentabiliser les équipements. Il est en tout cas inéluctable de prévoir la construction d'au moins 30 000 logements dans l'agglomération auxquels Eybens doit contribuer, à la mesure de ces disponibilités foncières. Il faut cependant savoir qu'en terme de disponibilités foncières, c'est très souvent dans le parc existant qu'il faut chercher (exemple d'entreprises qui partent), ceci étant moins vrai pour Eybens.

Échanges :

Question : Qu'en est-il du nombre de personnes par logement? Au moment de la mise en place du PLU, on avoisinait 4 personnes par logement?

Réponse : Effectivement la structure des ménages change. On assiste à une forte décohabitation ce qui modifie l'ordre démographique. On constate également que les enfants quittent plus tard le

domicile familial, le nombre d'enfants par familles est moins important. Globalement, le nombre de personnes par logement a diminué.

Concernant les évolutions sociologiques : on vit de plus en longtemps, les femmes sont de plus en plus seules. La mobilité des couples (mobilité familiale et matrimoniale) est de plus en plus forte ce qui génère une demande de logements de plus en plus importante. On a besoin de deux fois plus de logements.

Contrairement à la tendance à Grenoble où le nombre moyen de personnes par logement se situe en dessous de 2, et avoisine 2,1 dans l'agglomération grenobloise ; Eybens se situe plus aux alentours de 2,5. Il faut noter que les évolutions démographiques et sociologiques sont loin d'être terminées. La situation actuelle est vraiment différente de celle que l'on connaissait il y a 25 ans. Il faut aussi savoir que la démographie est plus favorable en France que dans d'autres pays européens.

Question : Quelle est la situation pour les jeunes ? Il arrive qu'ils décident de partir de l'agglomération et plus tard d'y revenir...

Réponse : On assiste effectivement à un processus très net de décohabitation. Les jeunes partent du domicile familial pour vivre en couple ou seul. Il est vrai que certains d'entre eux sont amenés à revenir en ville. Toutefois, on note plus de départs que de retours.

Question : Dispose-t-on de chiffres plus récents que 2006, avec notamment l'impact de la crise?

Réponse : Avec les résultats du recensement de l'INSEE, les quotients migratoires sont repérés. Il est ainsi constaté que le quotient migratoire s'est dégradé dans toutes les catégories d'âges sauf pour les 20-29 ans, les étudiants.

Il faudrait un retournement de tendance très important pour maintenir la population à ce niveau aux alentours de 2020. Il faudrait la retenir encore plus qu'aujourd'hui.

Question : Quelles sont les motivations des personnes qui partent ?

Réponse : Il y a certains ménages qui utilisent les services de la ville et, d'autres moins. Une partie de la population ressent plus un besoin de sécurité, de pouvoir contrôler, « mes enfants sont dans le jardins... ». Les stratégies des ménages sont aujourd'hui beaucoup plus diversifiées. Certaines personnes préfèrent le périurbain et ont une appréciation négative de la ville. Situés à 40 km, ils ne souhaitent pas revenir dans la ville ressentie comme trop dense, sale, polluée contrairement à la campagne perçue comme plus calme et saine. Les individus expriment un besoin de maîtrise de leur environnement, de rechercher des gens qui leur ressemblent. Il s'agit de maîtriser son environnement face à une non maîtrise du reste : l'emploi, la crise, caractérisés par l'incertitude.

C'est pourquoi, il est essentiel de s'intéresser au type de logements que l'on veut construire, pour tenter de répondre aux besoins des personnes, ce qui pour le moment n'a pas été suffisamment pris en compte par les programmes immobiliers. Les personnes ne veulent pas de densité subie. Ils ont envie d'espaces annexes. Il est donc primordial de réfléchir aux produits.

Remarque : Dans l'élaboration du schéma directeur et des PLU, les communes ont tenté d'équilibrer les offres d'emploi, les commerces et les logements.

Réponse : Il est effectivement essentiel d'envisager la politique globalement au niveau de la région grenobloise, dont le périmètre est en cours d'évolution. Le SCOT s'élabore avec une forte volonté d'économiser l'espace et de mener une politique d'aménagement global (logement, économie, commerce...). L'objectif étant que les gens restent au plus près du centre pour réduire les déplacements.

Question : Lors de l'élaboration du PLU, la ville a été accompagnée par des cabinets d'étude. L'objectif était que pour 100 logements construits, une zone d'activité était prévue. Cette voie

permettait de maîtriser la taxe professionnelle. On avait alors une bonne taxe professionnelle ce qui permettait un bon fonctionnement de la commune.

Réponse : Il est primordial d'équilibrer l'habitat et l'emploi. Sur des zones beaucoup plus grandes, il faut prévoir beaucoup d'emploi parallèlement aux logements. A Eybens, on constate néanmoins qu'il y a beaucoup d'actifs, mais qu'ils n'habitent pas forcément sur la commune.

3/ Mise en place des groupes de travail sur le dossier du PLU,

Évolution de la population	Urbanisme
- J-M. Assorin	- G. Bar
- J-L. Baldos	- M. David
- G. Bugli	- G. Fourny
- M. Coquet	- A-M. Guazzone
- A. Desforges	- T. Jacques
- J. Fenollan	- J. Julien
- J. Guillet	- S. Marin
- M. Janon	- J-P. Marin
- N. Josien	- M. Ortel
- P. Lefloch	- M. Pissard
- A. Levy	- M. Ravassard
- A. Perronard-Perrot	- N. Richard
- J-F. Vautier	

4/Présentation de la charte relative à l'installation des antennes-relais de téléphonie mobile

Dominique Scheiblin, Première adjointe au maire, en charge de la mission « favoriser l'expertise citoyenne » présente aux membres du 4C le projet de charte relative à l'installation des antennes-relais de téléphonie mobile.

Le projet de l'opérateur Orange d'installer une antenne-relais sur le pilonne RTE a récemment suscité de nombreuses réactions de la part des citoyens : habitants, usagers de la crèche qui se préoccupent légitimement des conséquences sur leur santé. Un collectif d'habitants contre l'antenne-relais sur le pylône RTE s'est notamment constitué.

Certaines études contredisent la position de la Direction Générale de la Santé. Par ailleurs les prises de positions des pays européens ne sont pas les mêmes. Certains d'entre eux ont adopté des mesures plus contraignantes à l'égard des opérateurs.

Le Conseil municipal a pris en compte les interrogations des habitants et réuni le 3 juillet 2008 a voté à l'unanimité une délibération « interdisant la délivrance d'autorisation de travaux pour l'implantation d'antennes relais de téléphonie mobile à moins de 300 mètres d'équipements collectifs utilisés de manière continue ou d'habitation ».

En septembre 2008, le Préfet de l'Isère a demandé au Maire de retirer la délibération, considérant que celle-ci n'était pas légale. Le Tribunal Administratif a appuyé l'avis du Préfet. Lors du Conseil municipal du 15 janvier 2009, une délibération a été votée retirant celle du 3 juillet et le 4C a été saisi pour donner son avis sur le projet de charte relative à l'installation d'antennes-relais de

téléphonie mobile. En effet, en raison de l'incertitude qui pèse autour des effets que peut produire l'installation de telles antennes et attentif à l'inquiétude manifestée par les Eybinois, le Maire et le Conseil municipal ont souhaité mettre en place un processus de concertation favorable dans ce domaine garantissant la transparence. Cette charte a pour objet de convenir des règles de bonne conduite à observer par les opérateurs de téléphonie mobile en ce qui concerne l'implantation des stations radioélectriques et des antennes-relais sur le territoire. Elle garantit à la collectivité d'être associée aux projets d'installation de ces antennes sur sa commune. Elle est co-signée par le représentant de la collectivité et les opérateurs de téléphonie mobile. L'objectif étant de rester vigilant et attentif aux préoccupations des habitants, tout en répondant aussi aux besoins du service public de téléphonie.

Cette charte propose la mise en place de deux commissions :

- une commission technique qui serait chargée notamment d'examiner les demandes des opérateurs, sachant que la ville ne devrait pas non plus avoir un nombre excessif de demandes.
- une commission de veille, de suivi et d'information dans laquelle feraient partie des habitants.

Cette charte propose aussi un cadre à la réalisation de mesures d'émissions de champs électromagnétiques, des règles en matière d'intégration paysagère pour conserver un environnement harmonieux.

Elle a l'avantage de mettre en lien les différents acteurs, de trouver la solution optimale pour installer les antennes pour concilier les intérêts des habitants tout en assurant le service public de téléphonie.

Question : Si la commission technique émet un avis négatif, l'opérateur devra-t-il en tenir compte?

Réponse : La commission n'aura qu'un rôle consultatif et jouera un rôle de négociateur, elle peut donner l'alerte. Elle n'a pas de pouvoir décisionnel. Si la demande d'installation est située dans le domaine privé l'opérateur peut faire ce qu'il veut, la loi ne contraint pas l'installation.

Remarque : Il s'agit avant tout d'un guide de bonnes relations, de bonnes pratiques. La charte n'a pas d'impact juridiquement.

Question : Ne serait-il pas envisageable de proposer des incitations tarifaires pour les demandes sur le domaine public? de contraindre l'attractivité.

Réponse : il faut vérifier le cadre juridique à ce sujet.

Remarque: Les opérateurs ont intérêt d'adhérer à ce type de charte, d'un point de vue commercial, de communication.

Remarque : Bouygues a récemment été condamné à démonter une antenne par rapport au principe de précaution à Tassin La Demi-Lune (69).

Question : Combien y-a-t-il d'antennes sur Eybens?

Réponse : Pour le moment, il n'y a aucune antenne sur le territoire eybinois. Deux demandes d'installation ont été faites en 2008, Orange sur le pylône RTE et SFR sur l'hôtel Kyriad. Aujourd'hui les antennes proches d'Eybens se situent à la limite de la commune : Grenoble, Saint Martin d'Hères. Le Maire a d'ailleurs demandé la réalisation de mesures sur une antenne située à Saint Martin d'Hères suite à la demande d'eybinois. Les résultats ont été remis récemment à la mairie et sont à l'étude. Aucun dépassement des valeurs limites n'est démontré. Il faut noter que

les valeurs limites sont fixées en fonction des normes européennes. Toutefois certains pays européens ont fait le choix d'être plus contraignants que la France. Ces mesures ont été réalisées par l'Apave (laboratoire accrédité COFRAC). Il est lui-même sollicité par Bouygues Télécom pour la réalisation des mesures. Les habitants s'interrogent donc sur la neutralité. Par rapport à cette interrogation, l'APAVE nous a répondu qu'ils ne prévenaient pas l'opérateur lors de les mesures. La Charte prévoit que d'autres organismes indépendants réalisent des mesures tel que la CRIIREM.

Question : Ne faudrait-il pas proposer des chartes à plus grandes échelles étant donné que l'on parle de frontières communales?

Réponse : Certains Département comme le Val de Marne, ont proposé une charte au niveau départemental. C'est dans cette optique que le projet de charte eybinois précise qu'en cas de projet de charte à l'échelle de l'agglomération ou du Département, elle pourra être amenée à évoluer.

Rappel de l'objet de la saisie :

Le 4C est saisi pour donner un avis sur le principe d'une charte, sur la pertinence d'un tel processus de concertation. Il est demandé au 4C de faire des commentaires sur le projet de charte.

Un exemplaire du projet est transmis à chaque conseiller et une seconde discussion aura lieu lors de la prochaine plénière, en mars.

Suite aux nombreux échanges des membres du 4C sur les impacts éventuels de antennes-relais, sur la notion de précaution, Dominique Scheiblin précise que des réflexions se mettent en place pour travailler sur les questions de téléphonie mobile. Des collectifs se sont constitués, le Conseil de quartier Sud-Est notamment travaille sur ces questions. Un groupe va bientôt se réunir pour mettre en place des conférences sur le sujet en lien avec l'Odysée des Savoirs et l'Université du citoyen. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Marianne Messaoudene.

6/ Questions diverses

Les membres du 4C demandent que les séances plénières ne soient plus programmées le mercredi soir.

La séance se conclut à 21 heures 45.

Prochaines réunions du Bureau:

Lundi 23 février 2009 à 20 h 15, salle Independencia de la Mairie

Lundi 20 avril 2009 à 20 h 15, salle Independencia de la Mairie

Prochaines séances plénières :

Lundi 16 mars 2009 à 20 heures 15, salle du Conseil municipal de la Mairie

Lundi 27 avril 2009 à 20 heures 15, salle du Conseil municipal de la Mairie